



FEDERATION NATIONALE des MINES et de l'ENERGIE

Appel à se rassembler à PARIS devant la CANSSM

JEUDI 14 Avril à partir de 9h00

Des fonds publics pour privatiser l'offre de santé AHNAC Nord Pas de Calais

Majoritaire au sein de ce groupe de santé, La Caisse Nationale de Sécurité Sociale Minière (CANSSM) est sommée par le Ministère de la santé, de se retirer de l'Association Hospitalière Nord Artois Cliniques qui dispose d'un hôpital, de 4 cliniques, polycliniques, de 6 EHPAD, d'unité de long séjour, d'hospitalisation à domicile, de SSIAD, résidence autonomie... avec près de **3 000 emplois**.

Le groupe, héritier des réalisations sanitaires publiques des Charbonnages de France, est composé majoritairement de membres désignés par la Direction de la CANSSM.

Au sein de l'ancien Bassin minier du Nord Pas de Calais, déficitaire en offre de santé, l'AHNAC est un acteur important de soins de proximité ouverts à tous.

Les investissements consentis avec l'apport de la CANSSM, les dotations de fonctionnement insuffisantes et les résultats d'activités placent le groupe dans des difficultés budgétaires très lourdes et récurrentes.

Deux jours avant la tenue du Conseil d'administration du 24 mars, en accord avec le Ministre de la santé, la Direction de la sécurité sociale a fait inscrire la décision de retirer la **CANSSM** du groupe **AHNAC**.

C'est la Fondation privée HOPALE qui est appelée à remplacer la CANSSM.

Le gouvernement octroie deux dotations de plusieurs dizaines de millions d'euros de fonds publics pour désendetter partiellement le groupe.

Devant la précipitation et le flou de ce montage, en l'absence de présentation du plan d'entreprise moyen terme assorti d'un plan crédible de financements et d'investissements, les Administrateurs CGT, CFDT, CFTC et des personnalités qualifiées ont fait reporter la décision.

Sans disposer de plus de garanties, les Administrateurs CANSSM sont à nouveau appelés à se prononcer 'en urgence' **jeudi 14 avril** sous la pression de la Direction de la sécurité sociale qui conditionne le versement des dotations publiques à la cession de ce groupe à la fondation privée.

Est-ce que les centaines de millions d'€ du Ségur et autres, versés aux Hôpitaux, ont été conditionnés à leur privatisation ?

Considérant

- ⇒ Que le bénéfice de l'opération de désendettement sur fonds publics est orienté vers le privé et non vers le secteur public sanitaire et social de la région,
- ⇒ Qu'en l'absence d'un plan crédible le devenir des activités et des emplois au service des usagers n'est absolument pas sécurisé,
- ⇒ Que l'insistance du ministère pour céder à un acteur privé régional augure très mal du respect des orientations contenues dans la récente Convention signée entre l'Etat et la CAN, tout particulièrement en ce qui concerne le partenariat public avec la CNAM et le maintien de l'unicité du réseau national de santé avec ses associations liées.
- ⇒ Que cette cession fait resurgir l'inquiétude exprimée par les Organisations Syndicales et de nombreux élus locaux, de se voir imposer un éclatement et l'affaiblissement de l'offre de santé CANSSM Filières si utile à toutes les populations des anciens bassins miniers

La FNME CGT Mines appelle les personnels CANSSM et les syndicats des mineurs CGT à se constituer en délégation et se présenter devant le siège de la CANSSM au 77, avenue de Ségur Paris, dès 9h JEUDI 14 AVRIL 2022

- POUR DÉNONCER CETTE OPÉRATION DE PRIVATISATION ET D'ÉCLATEMENT DE L'OFFRE DE SANTÉ MINIERE
- POUR MAINTENIR DEVELOPPER L'AHNAC AU SEIN DU SERVICE PUBLIC
- POUR SECURISER SES ACTIVITÉS ET TOUS SES EMPLOIS AU SERVICE DE TOUS LES USAGERS Nord-Pas-de-Calais